



Problème de date par rapport au jugement

Par **pocyou**, le **10/03/2009** à **09:26**

bonjour,
après de sérieux problèmes avec nos propriétaires nous sommes en procès
avant une expertise juridique nous avons dans l'obligation de payer nos loyers consigner par
notre avocat avant le dix du mois suivant après signification...notre avocat s'est chargé de tout
mais moi j'ai un doute car il a payé oui mais le 10 en main propre à leur avocat...sur le
jugement c'est marqué "avant" et non jusqu'au 10 alors j'ai peur que cela nous porte préjudice
surtout que cela nous coûterait l'expulsion et les propriétaires jubilent en nous disant qu'ils ont
gagné car on est pas dans les temps et que c'était à l'huissier à payer et pas à l'avocat...
nous on a fait confiance à notre avocat..est ce qu'il est vraiment en tort?
merci de me répondre